



AUDIT – BILAN – CONSEIL
 Société d'Expertise Comptable
 inscrite au Conseil Régional de l'Ordre
 des Experts-Comptables de Paris Ile-de-France

11/05/2007

Agnès BRICARD- DI PIETRO
 Elisabeth LACROIX-PHILIPS

QUEL MONTANT DE DIVIDENDES DISTRIBUER EN EXONERATION D'IMPOT SUR LE REVENU ?

- Les dispositions fiscales en vigueur permettent à un couple de percevoir environ 5.000 € (2.500 € pour un célibataire) de dividendes avec peu d'imposition. Pensez-y lors de votre discussion avec votre avocat à l'occasion de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de votre société au plus tard dans les 6 mois de la clôture.

Si votre société (SA, Sarl, SAS) soumise à l'impôt sur les sociétés a clôturé son exercice le 31 décembre 2006, vous allez devoir approuver ses comptes et affecter son résultat 2006 avant le 30 juin 2007.

- Depuis le 1^{er} janvier 2005, les dividendes ne bénéficient plus de l'avantage de l'avoir fiscal.
- Le nouveau régime a mis en place trois dispositifs cumulatifs :
 1. un abattement forfaitaire de 40%,
 2. un abattement fixe annuel de 3.050 € pour un couple marié et 1.525 € pour les célibataires, veufs,
 3. et enfin, un crédit d'impôt de 50% des dividendes limité à 230 € pour un couple marié et 115 € pour les célibataires, veufs.

- Nous avons établi le calcul suivant qui illustrera cette optimisation :

	<u>Deux cas de figure :</u>	<u>Couple marié</u>	<u>Célibataire</u>
** Impôt sur le revenu	• Dividendes perçus : **	5.000 €	2.500 €
	1. Abattement de 40% : Soit base à imposer 60%	- 2.000 € = 3.000 €	- 1.000 € = 1.500 €
	2. Abattement fixe annuel : Base d'imposition (impôt sur le revenu) :	- 3.050 € 0 €	- 1.525 € 0 €
	3. Crédit d'impôt sur le revenu restituable :	- 230 €	- 115 €
CSG/ RDS	• CSG-RDS 11% à payer sur 5.000€ de dividendes :	<u>550 €</u>	<u>275 €</u>

Revenu net dont disposera le contribuable :

-	Dividende :	5.000 €	2.500 €
-	Crédit d'impôt :	+230 €	+115 €
-	CSG RDS à payer :	-550 €	-275 €
-	Soit un net de :	4.680 €	2.340 €

**** A déclarer sur ligne DC de la déclaration générale des revenus 2042, l'année suivant la distribution**

En conclusion, pour de nombreux dirigeants de petites entreprises dont les rémunérations ne dépassent pas 5.000€ par mois, cette possibilité de distribuer des dividendes à hauteur de 5.000€ sans payer d'impôt sur le revenu et peu de charges sociales (la CSG RDS étant partiellement neutralisée par un crédit d'impôt), leur permettra d'augmenter leurs revenus nets.

Par ailleurs, le coût global pour l'entreprise sera moindre (les dividendes n'étant pas soumis à charges sociales). Si la trésorerie de l'entreprise ne permet pas de payer dans l'immédiat ces dividendes, ils peuvent être portés au crédit du compte courant et vous être réglés ultérieurement.

Rappel : comparaison Salaires / Dividendes

Salaires		Dividendes	
Charges pour l'entreprise :		Charges pour l'entreprise :	
Salaire net	5.000	Dividendes nets	5.000
Charges sociales dont CSG/RDS	4.450		
Soit un coût total de	<u>9.450</u>	Soit un coût total (décaissement)	<u>5.000</u>
Pour le contribuable :		Pour le contribuable :	
Revenu	5.000	Revenu	5.000
Base imposable (90% du net) : 4.500		Impôt sur le revenu – exonéré	0
Impôt sur le revenu (sur la base d'un taux de 30%)	-1.350	Crédit d'impôt	230
		CSG RDS (11%)	-550
Soit un net disponible (5000-1350)	<u>3.650</u>	Soit un net disponible (5000+230-550)	<u>4.680</u>
		<u>Optimisation de 1 000 euros</u>	